

Ferme Sainte-Catherine

Madame Lucie Bigué
Présidente de la Commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec, Qc.
G1R 6A6

Sherbrooke le 28 septembre 2006

Objet: Mémoire présenté par la Ferme Sainte-Catherine à l'audience publique sur le prolongement de l'autoroute 410 à Sherbrooke.

Madame la Présidente,

Il nous fait plaisir de vous faire parvenir ce mémoire que nous présentons au Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement concernant le projet de prolongement de l'autoroute 410 à Sherbrooke.

À la lecture de ce mémoire, vous constaterez que la construction de l'autoroute selon le tracé proposé par le MTQ aurait des impacts directs importants de plusieurs ordres sur la Ferme Sainte-Catherine: destruction de l'ambiance champêtre à la base du modèle d'affaires, augmentation du niveau de dérangement sonore, impact visuel désastreux, et tout cela, en plus de réduire de plus de la moitié la superficie cultivable de la ferme. Ces éléments, lorsque cumulés, font en sorte de rendre absolument non viable l'entreprise agricole qui se développe depuis 24 ans.

Considérant l'importance sociale qu'a la ferme dans la communauté et l'attachement des gens de la région pour cette entreprise unique (près de 6000 signatures le témoignent), nous demandons à ce que la variante A – nord soit jugée inadmissible et qu'un tracé socialement moins dommageable soit soutenu.

Il nous fera plaisir de présenter verbalement le contenu de ce mémoire et de répondre à vos questions dans le cadre de l'audience publique qui se tiendra à Sherbrooke à partir du 2 octobre 2006.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Luc Forget

Claire Forget

Anne Forget, agronome.

Mémoire

Déposé par:

Ferme Sainte-Catherine

Présenté au :

**Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement**

Septembre 2006

1. Mise en contexte

L'étude d'impact sur le prolongement de l'autoroute 410 déposée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) nous interpelle puisque le MTQ favorise la construction de l'autoroute selon la variante A - nord. Or, selon ce tracé, près de 65% des terres cultivables de la Ferme Sainte-Catherine auraient à être expropriées pour faire place à l'autoroute. Lors des deux rencontres (le 21 avril 2006 et le 18 août 2006) avec les représentants du MTQ, nous avons pu constater que la construction de l'autoroute selon ce tracé aurait comme conséquence de rendre impossible la survie de la Ferme Sainte-Catherine. Les représentants du MTQ banalisent les préjudices en parlant de "perturbation" dans l'étude d'impacts ; certaines mesures de mitigation nous semblent irréalistes et inappropriées pour permettre d'envisager la poursuite des activités sur la ferme.

Dans les pages qui suivent, nous avons décrit, au meilleur de nos connaissances et de notre jugement, les impacts qu'aurait la variante A - nord sur la Ferme Sainte-Catherine. Par contre, nous supportons évidemment tout tracé qui impliquerait l'expropriation d'une partie non exploitée de la ferme, si ceci avait comme conséquence de permettre de sauver la partie cultivée.

2. Ferme Sainte-Catherine

La Ferme Sainte-Catherine est une entreprise familiale où les gens prennent plaisir à composer leurs propres bouquets à partir de plus de 70 espèces de fleurs coupées cultivées sur place. L'entreprise produit une grande variété de légumes, de raisins et de bleuets qui sont cultivés sans produits chimiques. La ferme possède également un verger d'environ 4200 arbres fruitiers dont les fruits sont disponibles au comptoir ou à l'autocueillette. Le remplacement annuel de 100 à 400 arbres depuis une dizaine d'années a donné comme résultat un verger exceptionnel avec 34 variétés de pommes, en plus des pruniers, poiriers et cerisiers. Aussi, la transformation à la ferme des fruits et légumes apporte une diversification des activités ainsi qu'une valeur ajoutée intéressante. Finalement, les terres en friches arbustives ont été reboisées au cours des 20 dernières années avec des arbres d'essences nobles de grande qualité, incluant chênes rouges, noyers cendrés, noyers noirs, marronniers et catalpas.

Partant d'une terre en friche non drainée, la ferme a progressivement pris racine au cours des 24 dernières années jusqu'à devenir une entreprise qui permet à des milliers de familles de faire l'achat de produits frais directement de la ferme chaque saison, du mois de juin jusqu'au mois de décembre. Grâce à sa localisation exceptionnelle (à 1 km de l'Université de Sherbrooke) permettant la vente au détail, la diversité de ses cultures et le dynamisme de ses propriétaires, la ferme est devenue un exemple de réussite dans le domaine horticole dans la région. De plus, contrairement à plusieurs entreprises agricoles, la relève de la Ferme Sainte-Catherine est assurée. Anne Forget, qui y a travaillé depuis l'acquisition de la ferme en 1983, a complété un baccalauréat en agronomie à l'Université Laval. Depuis la fin de ses études universitaires au printemps 2000, elle a

progressivement pris en charge les activités courantes de la ferme tout en mettant à profit ses compétences professionnelles.

L'attachement des gens de la région pour cette entreprise et la place unique qu'elle occupe dans la communauté ne fait aucun doute. En effet, un total de près de 6000 personnes ont témoigné leur attachement à la ferme en signant la pétition « Pour un tracé du prolongement de l'autoroute 410 qui évite la partie cultivée de la Ferme Sainte-Catherine ». Les 2800 premières signatures, recueillies à partir du 28 août 2004, ont été envoyées sous forme d'une pétition le 23 novembre 2004 aux instances politiques municipales et provinciales. Vous trouverez en annexe une copie de ces signatures ainsi que près de 3000 signatures supplémentaires colligées depuis cette date. Le MTQ reconnaît à la page 28 de l'étude d'impact que « les exploitations agricoles ... constituent à bien des égards des actifs importants du patrimoine agricole local... ».

Au cours des dernières décennies, la mondialisation des marchés a causé une vague de consolidation et d'implantation de méga-fermes. Ce mode de production à grande échelle et basé sur l'exportation est de plus en plus remis en question, notamment à cause de l'impact sur l'environnement qu'il engendre. La Ferme Sainte-Catherine est à l'antipode de ce mode de gestion en pratiquant une agriculture diversifiée, à petite échelle, près des gens, impliquée dans son milieu et respectueuse de l'environnement.

Grâce à un modèle d'affaires qui repose sur la vente au détail d'une grande diversité de produits frais cultivés sur place selon les principes biologiques, les propriétaires de la Ferme Sainte-Catherine ont démontré qu'il est possible d'unir développement durable et viabilité économique. En effet, la ferme continue à prospérer sans aucune aide gouvernementale. De plus, depuis 2002, l'entreprise mise sur la transformation de sa production en produits du terroir (marinades, confitures, pâtisseries, etc). Cette nouvelle facette répond à une demande grandissante et permet une diversification encore plus grande. En 2005, la demande de permis de construction pour l'expansion du kiosque a été refusée par la ville de Sherbrooke à cause du projet de l'autoroute 410. Ceci a mis fin, du moins temporairement, aux projets d'expansion du volet transformation.

La Ferme Sainte-Catherine emploie une vingtaine de personnes de Sherbrooke et des environs en plus d'offrir des opportunités de stage pour les étudiants en agronomie de l'Université Laval, de l'Institut de Technologie Agricole de St-Hyacinthe, et du Lycée agricole de Le Fresme à Angers en France. En plus, la ferme est un endroit privilégié d'apprentissage pour une dizaine d'adolescents des environs pendant la période estivale.

3. Préjudices

Le modèle d'affaires de la Ferme Sainte-Catherine repose sur une culture diversifiée selon les principes biologiques et de lutte intégrée ainsi que sur la vente au détail, la transformation de produits de la ferme et la disponibilité du personnel capable de donner de l'assistance aux clients. Le site actuel avait donc été choisi d'abord et avant tout pour son environnement champêtre et sa proximité à la clientèle urbaine. La clientèle cible est composée de gens consciencieux de leur environnement et qui recherchent des produits alimentaires locaux de grande qualité. L'ambiance champêtre et la qualité de

l'environnement constituent donc des conditions *sine qua non* au succès de ce modèle d'affaires. **Il ne fait aucun doute dans notre esprit que la construction du prolongement de l'autoroute 410 selon la variante A – nord aurait comme conséquence d'anéantir la Ferme Sainte-Catherine.** Les pages qui suivent décrivent les différents éléments qui justifient nos craintes.

3.1 Destruction de l'environnement

Visuel

La construction de l'autoroute selon le tracé suggéré (variante A - nord) aurait un impact visuel majeur qui détruirait complètement l'environnement champêtre nécessaire à la survie de la ferme. En effet, selon les plans actuels, le niveau de la chaussée de l'autoroute serait de 21 pieds (6,4 mètres) au-dessus du niveau actuel du sol. De plus, un mur anti-bruits d'une hauteur de 29 pieds (9 mètres) serait implanté directement contigu à la propriété de la ferme. Remplacer la vue actuelle vers le nord qui est constituée de champs, d'une jeune plantation d'épinettes blanches et du Mont Bellevue par un obstacle visuel artificiel, constituerait une altération grave du paysage. La visibilité des champs et du verger par les passants qui empruntent la route 216 serait réduite de plus de la moitié et serait complètement éliminée pour ceux qui empruntent la Montée d'Ascot puisque celle-ci disparaîtrait suite à la construction de l'autoroute selon la variante A- nord.

La Ferme Sainte-Catherine a toujours écoulé la quasi totalité de ses produits directement sur place et ce, avec pratiquement aucune publicité dans les médias. C'est sa localisation exceptionnelle qui sert de publicité permanente pour la vente à la ferme. L'implantation de murs anti-bruits qui feraient en sorte d'empêcher la ferme de bénéficier de cette publicité gratuite serait sans aucun doute grandement préjudiciable.

Bruit

Tout comme pour l'aspect visuel, la construction de l'autoroute aurait un impact majeur sur l'environnement sonore de la ferme, le kiosque de vente et la résidence. Une estimation faite à partir des documents PR3-3-Ann_B.pdf et PR8-1_Fig1.pdf permet de déduire que l'autoroute entraînerait une augmentation importante du bruit sur les terres cultivées de la Ferme Sainte-Catherine et cela, en dépit de la mise en place d'écrans. En effet, il apparaît que le pourcentage de la superficie cultivée fortement perturbé et moyennement perturbé par le bruit passerait respectivement de 2% à 5% et de 5% à 30 % (tableau 1). Aussi, alors que présentement environ 63 % de la superficie a un degré de perturbation jugé acceptable, cette proportion diminuerait à 20 % avec l'implantation de l'autoroute. Considérant que la majorité des travaux (plantation, récolte, etc.) sur la ferme se font manuellement (c'est-à-dire sans tracteurs ou autres équipements bruyants) et que les travailleurs y seraient exposés pendant de longues périodes, l'impact sonore leur serait très important. Il va sans dire que le niveau de bruit existant au magasin de vente au détail en bordure du chemin Sainte-Catherine (route 216) se verrait augmenté significativement par l'implantation de l'autoroute. En effet, le modèle de circulation prévoit une augmentation de la circulation sur la route 216, dont une proportion supplémentaire serait en véhicules lourds.

Tableau 1. Pourcentage de la superficie cultivée de la Ferme Sainte-Catherine par niveau de perturbation sonore actuel et projeté selon la variante A – nord.

	Actuellement	Variante A - nord
Fortement perturbé	2%	5%
Moyennement perturbé	5%	30 %
Faiblement perturbé	30 %	45 %
Acceptable	63 %	20 %

Finale­ment, selon le relevé 5, le niveau de bruit équivalent près de la résidence de la Ferme Sainte-Catherine (erronément indiqué comme étant la Ferme St-Anne dans l'étude d'impacts) se situe aux environs de 47,8 dBA. L'analyse de l'isophone 55 dBA de la figure PR3-3-Ann_B.pdf laisse présager une augmentation du niveau de bruit aux alentours de la résidence bien que, selon le modèle, il se maintiendrait en deçà de 55 dBA.

Embruns

Il est reconnu dans la littérature scientifique que l'utilisation de calcium pour l'entretien des chemins peut avoir des répercussions sur la croissance des végétaux. À la Ferme Sainte-Catherine, l'impact du calcium en bordure du chemin Sainte-Catherine (route 216) est constaté depuis plusieurs années; en effet, les arbres fruitiers les plus près du chemin ont un taux de mortalité plus élevé, une morphologie déficiente ainsi qu'une vigueur et une production moindre. Il est difficile d'évaluer avec certitude l'incidence qu'aurait le calcium provenant du prolongement de l'autoroute 410 sur la productivité des activités agricoles. Cependant, considérant 1) que l'autoroute serait située en amont des terres cultivées par rapport aux vents dominants 2) que l'autoroute serait surélevée de plus de 20 pieds par rapport au niveau du sol actuel 3) et que la vitesse de déplacement des camions de déneigement sur l'autoroute serait très élevée, il ne fait aucun doute que l'impact sur la productivité et la survie des végétaux serait majeur. De plus, il s'agit d'une répercussion à long terme qui pourrait s'aggraver avec le temps dû à l'accumulation continue de calcium dans le sol.

Brise-vent

Les avantages d'avoir un brise-vent pour protéger des vents dominants sont reconnus dans la littérature scientifique. Jusqu'au moment de l'expropriation d'une partie de la Ferme Sainte-Catherine en 2002 pour améliorer la Montée d'Ascot, le verger bénéficiait d'un brise-vent de grande qualité à son extrémité nord. Lors de cette expropriation, nous avons été dédommagés pour procéder à la plantation de plusieurs dizaines d'arbres pour éventuellement pouvoir bénéficier à nouveau d'un brise-vent efficace. La construction de l'autoroute 410 viendrait détruire ces efforts et l'opération devrait être à nouveau recommencée. L'effet du changement de la micro-topographie en bordure de champs cultivés et la réduction de la rugosité du territoire ne peut qu'avoir comme effet d'augmenter la vitesse du vent et donc de résulter en un impact négatif sur les cultures.

Travaux de construction

Selon l'échéancier prévu, la construction de la portion contiguë à la Ferme Sainte-Catherine s'échelonnerait sur deux saisons estivales. L'impact de ces travaux, que ce soit au niveau du bruit, de la poussière, des fermetures de routes, auraient des répercussions majeures sur l'achalandage au kiosque de vente pendant au moins deux saisons. Nous en sommes conscients puisque les travaux d'élargissement de la route 216 à l'été 2000, qui ont duré plusieurs semaines, ont causé des pertes de clientèle et de revenus très importants.

Luminosité

L'installation de lampadaires sur l'autoroute augmenterait l'éclairage artificiel dans le secteur. Bien qu'il soit difficile de juger de cet effet sans avoir procédé à une revue de la littérature scientifique, l'ajout de cette source lumineuse artificielle constitue sans aucun doute un risque supplémentaire.

3.2 Impacts sur les activités

Verger

La vente des pommes à la Ferme Sainte-Catherine repose en bonne partie sur l'autocueillette, un moyen qui ne demande aucune manipulation ou entreposage et qui, grâce à la proximité de la ville, permet d'obtenir une très bonne rentabilité. Bien que les auteurs du rapport agronomique sur la Ferme Sainte-Catherine (version 1291-11 daté du 7 septembre 2006, page 6-1) reconnaissent une diminution possible de l'autocueillette, la connaissance de notre clientèle nous permet de penser que l'impact serait beaucoup plus sévère. De plus, étant donné la difficulté croissante de bénéficier d'une main d'œuvre pour les travaux physiquement exigeants, l'augmentation de la proportion de la récolte faite par autocueillette constitue une orientation stratégique de la Ferme Sainte-Catherine pour les prochaines années.

Le tracé proposé détruirait environ 55% du verger, soit un minimum de 2 300 arbres. La superficie résiduelle du verger serait insuffisante pour justifier l'équipement spécialisé nécessaire à l'entretien d'un verger. De plus, la nouvelle configuration de la route 216 à cet endroit jumelée à l'augmentation prévue de l'achalandage sur cette route rendraient hasardeuse la traverse des machineries et le passage des clients désirant cueillir des pommes.

Kiosque de vente au détail

Dans l'éventualité de la construction de l'autoroute selon la variante A – nord, le kiosque de vente au détail devra être déplacé. Puisque aucune solution n'a encore été proposée pour sa localisation éventuelle, il nous est difficile d'en évaluer les impacts avec précision. Cependant, quel que soit l'endroit choisi, il apparaît évident que la construction de l'autoroute ferait en sorte d'augmenter le bruit. Comme la façade du kiosque de la Ferme Sainte-Catherine est complètement ouverte pendant la belle saison, une augmentation significative de la circulation lourde sur la route 216 devant le kiosque pourrait causer des désagréments majeurs à la clientèle et aux travailleurs, à cause de la

réverbération du bruit des camions à l'intérieur du kiosque. De plus, il y aurait une réduction de la facilité d'accès au kiosque pour les véhicules provenant des deux directions. Il ne fait aucun doute que traverser la route 216 deviendrait périlleux pour les travailleurs, les clients et la machinerie agricole.

Terres cultivées

Pour améliorer la qualité des cultures et permettre l'utilisation de machinerie, les terres actuellement cultivées ont été drainées, ont fait l'objet d'un dérochage et sont en plus dotées d'un système d'irrigation. De plus, les sols ont été amendés au fil des ans par l'ajout de fertilisants organiques (fumiers, bois raméaux fragmentés), d'engrais verts, de chaux, etc. Il en résulte une terre agricole de haute qualité. La proximité d'une autoroute viendrait anéantir tous ces efforts en plus de contaminer les sols.

4. Demandes

Notre désir est grand de voir le prolongement de l'autoroute 410 épargner la partie cultivée de la Ferme Sainte-Catherine. À cet effet, nous n'avons épargné aucun effort au cours des trois dernières années pour que le MTQ opte pour un tracé moins dommageable pour notre entreprise. En considérant le tout, si pour le bien de la collectivité il est essentiel de sacrifier la Ferme Sainte-Catherine, sa perte devra être compensée en tenant compte du site extraordinaire qui lui donne une valeur intrinsèque élevé. Il nous semblerait impossible de continuer d'opérer une ferme à demi démantelée et privée de ses meilleurs atouts.

5. Conclusion

Il y a incompatibilité de voisinage évidente entre une infrastructure autoroutière et l'agriculture du type pratiqué par la Ferme Sainte-Catherine. En effet, l'agriculture est un mode de vie et par conséquent, l'aspect humain se doit d'être considéré. La construction de l'autoroute telle que proposée par le MTQ viendrait enlever la qualité de vie et changerait complètement le rapport entre la Ferme Sainte-Catherine et son environnement.

C'est grâce à un travail acharné et pour l'amour de la terre que jour après jour, les propriétaires et leurs employés ont fait de la ferme ce qu'elle est devenu aujourd'hui avec une continuité assurée. L'anéantissement de la Ferme Sainte-Catherine constituerait une perte patrimoniale pour la famille Forget, une perte importante pour la communauté Sherbrookoise et la fin pour tous d'une belle réalisation.

Annexe – Pétition